

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, Mme JOLY, Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022

**DELIBERATION 91/2022 : FINANCES – BUDGET COMMUNE :
REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES
TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Conformément au budget primitif 2022 de Monsieur Le Maire présente les différentes propositions commerciales des banques pour un emprunt de 200 000 euros :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :**
Objet du financement : travaux sur les bâtiments communaux (salle polyvalente)
Montant : 200 000 €
Durée : 15 ans
Taux d'intérêt fixe : 3.10%
Périodicité des échéances : trimestrielle
Frais de dossier : 300 €
Base de calcul des intérêts : 30/360
Départ d'amortissement : jour du versement intégral des fonds
Remboursement anticipé total du capital : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 21 novembre 2022
et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 21 novembre 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

